

ATTENTION AUX BLESSURES QUE PEUVENT CAUSER LES CONVOYEURS!

Les convoyeurs sont courants dans les lieux de travail, et ils peuvent présenter de grands dangers. Les blessures qu'ils causent peuvent avoir de terribles conséquences dans une vie. Elles peuvent aussi être mortelles. Les prévenir doit donc être une préoccupation centrale dans tout programme de sécurité au travail.

LES DANGERS LIÉS AU TRAVAIL COMPRENNENT :

1. Absence de dispositifs de protection
2. Dispositifs de protection mal installés
3. Retenue dangereuse d'énergie
4. Tâches répétitives exécutées sans prendre de pauses



LES EMPLOYEURS DEVRAIENT :

1. Former les travailleuses et travailleurs au sujet des dispositifs de protection et des méthodes de verrouillage liés à leur emploi
2. Demander à leurs travailleuses et travailleurs de signaler les situations dangereuses à leur superviseur
3. Repérer les dangers associés à des machines et collaborer à la mise en œuvre de solutions
4. Effectuer un suivi pour s'assurer que les solutions fonctionnent
5. S'acquitter de tous les autres devoirs aux termes de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et des règlements applicables

Renseignements supplémentaires :
www.ontario.ca/securiteautravailontario

cspaat
ONTARIO



Ontario



Santé
et sécurité
ONTARIO